

MAIRIE
DE
LA BOISSIERE



COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2020
Loi 2015-991 du 7 août 2015

Introduction

Article L2313-1 du code général de collectivités territoriales : Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Population 2020 :

- population municipale : 1021
- population comptée à part : 19
Total : 1040 habitants

Evènements marquants 2020 :

Crise sanitaire

Dettes

Encours de la dette au 31 décembre 2020 : 191 873.15
Annuité de la dette :
*capital : 27 215.68
*intérêts : 9 656.52

La commune reste en contrat pour 6 emprunts (salle polyvalente, électrification 24^{ème} tranche, sécurisation de l'entrée du village, cour arrière de l'école, réhabilitation des décharges, terrain de sport).

Au 31 décembre 2020, le montant de la dette par habitant s'élève à 184.49 €.

Fiscalité

Conformément à l'article 16 de la loi des finances pour 2020 prescrivant la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont pas eu la possibilité de moduler le taux de la taxe d'habitation (TH) pour 2020.

Le produit de la fiscalité locale pour 2020 s'élève à 342 007 €, comme suit :

	TAUX 2020	Bases	Produit
Taxe d'habitation	13.06	1 156 907	151 092
Foncier bâti	20.62	837 512	172 689
Foncier non bâti	77.25	23 593	18 226

Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en diminution de 3.81 % par rapport à 2019, cette diminution est due à la crise sanitaire.

- Dépenses générales (chapitre 011) 183 697.75

Les dépenses de fluides sont en légère augmentation et avoisinent les 28 500 €.

Les dépenses liées à l'éclairage public sont en augmentation (+ 7 %) : 6 983.86 €

La crise sanitaire a entraîné notamment :

- une importante baisse des frais d'alimentation (- 40 %) liée aux mesures sanitaires mises en place à l'école (fermeture de l'école puis reprise échelonnée)
- une augmentation des dépenses d'autres matières et fournitures liée à l'achat de matériel de protection pour le personnel communal, à l'équipement en petit matériel des bâtiments publics, l'achat de produits d'entretien et d'hygiène spécifiques,
- une diminution des frais liés aux fêtes et cérémonies (- 40 %).

Les contrats de prestations de services sont plus élevés que les années antérieures du fait de la mise en route du mandat et des nouvelles obligations liées à la dématérialisation (signatures électroniques, dématérialisation des convocations des élus...).

On notera une importante dépense en entretien de terrain comprenant notamment la taille de la haie du terrain de tennis, la création d'une plateforme pour les containers de tri au mas d'Alhem, la création d'un espace vert devant l'école et la démolition du barbecue de l'aire de pique-nique du mas Amadou.

Les frais d'entretien de voirie sont également en forte augmentation du fait du curage de nombreux fossés et buses sur le territoire communal.

Les frais liés à l'instruction des autorisations du droit des sols sont toujours en augmentation du fait de l'augmentation du nombre de dossiers déposés (environ 3 700 €).

Les frais de gardiennage de la forêt communale sont en augmentation du fait de la vente de plusieurs coupes de bois.

- Dépenses de personnel (chapitre 012) 338 724.51

Les charges salariales et patronales sont constantes.

- Charges de gestion courante (chapitre 65) 106 232.28

Les indemnités des élus sont en hausse (+ 28 %) du fait du changement de state démographique et de la réforme des indemnités.

Les subventions aux associations sont à la baisse du fait de la signature d'une convention d'objectifs avec le MUC Vacances à la place des Francas de l'Hérault pour la prise en charge de la coordination des actions enfance/jeunesse ainsi que la mise en place d'activités à destination des adolescents.

- Intérêts de la dette (chapitre 66) 9 656.52

L'exécution du budget d'une collectivité donne lieu à la confection de 2 documents :

- Le compte administratif élaboré par l'ordonnateur (le maire),
- Le compte de gestion établi par le trésorier.

Ces 2 documents établis en fin d'exercice, retracent des écritures comptables de la collectivité durant l'exercice, ils récapitulent l'ensemble des dépenses et des recettes.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Pour 2020 les crédits suivants ont été ouverts :

PHASES BUDGETAIRES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRIMITIF	1 573 938.58	1 672 106.65
RESTES A REALISER	124 741.42	26 573.35
DECISION MODIFICATIVE N°1	66 000.00	66 000.00
DECISION MODIFICATIVE N°2	2 400.00	2 400.00
BUDGET TOTAL	1 767 080.00	1 767 080.00

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, permet en priorité le remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra de financer les investissements de la collectivité.

La section d'investissement présente les projets d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subvention. La collectivité peut également avoir recours à l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la commune.

Les objectifs du budget 2020 se traduisent par la volonté de

- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- maintenir les tarifs des services,
- maintenir les taux des impôts locaux,
- financer les investissements par de l'autofinancement, la mobilisation de subventions de l'Etat, de la Région et du Département chaque fois que cela est possible.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 638 311.06 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 739 805.81 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 123 122.06 € et les recettes d'investissement s'élèvent à 104 364.33 €, avec 66 981 € de restes à réaliser en dépenses et 16 591 € en recettes.

Les résultats de l'exercice sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	638 311.06	739 805.81
INVESTISSEMENT	123 122.06	104 364.33
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT	66 981.00	16 591.00
REPORT FONCTIONNEMENT N-1		400 065.74
REPORT INVESTISSEMENT N-1		30 513.32
BUDGET TOTAL	828 414.12	1 291 340.20

Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de 2 % par rapport à 2019.

- **Produits des services et du patrimoine (chapitre 70)** **48 082.95**

Les recettes proviennent des services suivants : coupes de bois, occupation du domaine public et restaurant scolaire.

Ces produits en baisse de 19 % ont varié par rapport à 2019 du fait de la crise sanitaire (baisse des recettes liées au restaurant scolaire du fait de la fermeture de l'école et de la reprise échelonnée), cette baisse de produits a été compensée par la vente de trois coupes de bois (8 500 €).

On notera qu'il n'y a pas eu de concession dans le cimetière en 2020.

- **Impôts et taxes (chapitre 73)** **438 817.79**

Les produits reversés par l'EPCI sont constants et font l'objet de retenues en fonction des conventions de mutualisation.

- **Dotations et participations (chapitre 74)** **240 670.51**

Les dotations versées par l'Etat sont stables, on notera une augmentation de 10 % de la dotation de solidarité rurale (+ 5 000 €) ainsi que l'obtention d'une aide de l'Etat d'un montant de 1 540 € pour la mise en place d'activités durant la crise sanitaire.

Les versements des autres organismes sont en baisse. La suppression des TAP a engendré la suppression du fonds d'amorçage. La commune ne perçoit dorénavant, pour ses activités péri et extra scolaires, que les aides de la CAF versées dans le cadre du contrat enfance jeunesse (environ 11 000 €).

- **Produits de gestion courante (chapitre 75)** **597.72**

Ce poste est en diminution du fait de la crise sanitaire et de la fermeture de la salle polyvalente.

- **Produits financiers (chapitre 76)** **7.08**

- **Recettes exceptionnelles (chapitre 77)** **4 842.97**

- **Atténuation de charges (chapitre 013)** **6 786.79**

Ces recettes varient en fonction des remboursements des charges de personnel versées aux agents en arrêt pour maladie.

Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 123 122.06 €.

-	Taxe d'aménagement (Remboursement d'un trop perçu)	3 912.98
-	Programmes dont voirie (53 442.65 €), mise en accessibilité (8 838 €), élaboration PLU (13 556.82 €), salle d'activités (11 262.76)	88 566.20
-	Remboursement en capital de la dette (chapitre 16)	27 215.68

Recettes de la section d'investissement

Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à 104 364.33 €.

-	FCTVA	18 755.95
-	Taxe d'aménagement	4 544.63
-	Subventions	9 981.55
-	Affectation du résultat	67 655.00

Les programmes suivants sont engagés et non terminés : voirie (10 710 €), salle polyvalente (2 400 €), schéma de défense incendie (5 640 €), mise en accessibilité (10 486 €), élaboration du PLU (9 649 €), acquisition C 195 (336 €), salle d'activités (27 760 €).

Conclusion

La section de fonctionnement a permis de réaliser un résultat global de 501 560.49 € (fonds de roulement) dont 38 635 € devront être affectés en investissement en 2021, le report sera donc de 462 925.49 € en section de fonctionnement sur l'exercice 2021.

La section d'investissement a dégagé un excédent de 11 755.59 € et un déficit de 50 390.00 € de restes à réaliser, déficit global couvert par l'affectation de 38 635.00 € en investissement.

L'exercice 2020 a permis de dégager une épargne brute de 101 494.75 € (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement).

Le remboursement du capital de la dette, d'un montant de 27 215.65 € permet de dégager une épargne nette (capacité d'autofinancement) de 74 279.10.

Après avoir pris en compte l'ensemble des moyens de financement ainsi que la reprise des résultats de l'exercice 2019, il n'a pas été nécessaire, comme prévu au budget primitif, de recourir à l'emprunt en 2020 pour réaliser les projets inscrits au budget.